



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**  
**Bâle 2014**

MC.DOC/11/14  
5 December 2014

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**Deuxième jour de la vingt et unième Réunion**  
CM(21), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION COMMÉMORATIVE**  
**À L'OCCASION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU**  
**CODE DE CONDUITE DE L'OSCE RELATIF AUX ASPECTS**  
**POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ**

À l'occasion du vingtième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, nous, Ministres des affaires étrangères de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rappelons que le Code de conduite est un document normatif unique en son genre et réaffirmons l'entière validité des principes directeurs et valeurs communes inscrits dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le Document de Helsinki 1992, qui sont la base des responsabilités des États les uns envers les autres et de celles des gouvernements envers leur peuple, ainsi que la validité des autres engagements souscrits au titre de l'OSCE.